

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT
DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE**

COMITE SYNDICAL DU 15 MARS 2018



Convocations adressées le 02 mars 2018

Nombre de délégués titulaires en exercice : 11

Nombre de délégués titulaires présents : 8

Nombre de délégués votants : 8

Membres titulaires présents :

M. Frédéric AUGIS – M. FENET Bruno – Mme Mélanie FORTIER – M. Pierre COMMANDEUR - M. Philippe ROUSSY – M. Gérard BOUYER – Mme Cécile CHEVILLARD

Membres titulaires excusés :

M. Jacques CHEVTCHENKO — M. Benoît FAUCHEUX – M. Patrick MICHAUD – M. Dominique LEMOINE

CS 18.03.03 - ADHÉSION À L'ASSOCIATION EUROPÉENNE DE L'AVIATION D'AFFAIRES (EBAA)

Monsieur Frédéric AUGIS, Président, donne lecture du rapport suivant :

- L'EBAA (ASSOCIATION EUROPÉENNE DE L'AVIATION D'AFFAIRES) compte plus de 650 membres de l'industrie et représente une flotte de plus de 1000 avions.

L'Association est membre fondateur de l'International Business Aviation Council (IBAC), à travers lequel les intérêts des membres sont représentés à l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

EBAA aborde des questions difficiles telles que le ciel unique européen, les questions environnementales, notamment le commerce des émissions, le processus d'élaboration des règles de l'Agence européenne de sécurité aérienne (AESA), les redevances et redevances, la sécurité et l'accès aux aéroports et à l'espace aérien.

Sa mission est de favoriser une croissance responsable et durable de l'aviation d'affaires, améliorer la connectivité et créer des opportunités.

L'aviation d'affaires offre des services de transport aérien point par point, souples et adaptés aux besoins des particuliers, des gouvernements, des entreprises et des collectivités locales, de la manière la plus efficace possible.

Il s'agit généralement d'une industrie à la demande qui consiste en un mélange de services commerciaux et non commerciaux qui englobe tout, de la charte aux vols d'affaires et médicaux d'urgence.

Il rend les personnes et les entreprises plus efficaces et contribue à la connectivité et aux opportunités.

L'aviation d'affaires concerne la nature du service fourni et non la taille ou le type de l'avion. Il est à la fois neutre sur le plan technologique et ouvert aux nouvelles technologies

Montant de l'adhésion pour 2018 : 500 € HT

Il est proposé au Comité Syndical l'adhésion du Syndicat Mixte à l'EBAA et d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

- **APPROUVE** l'adhésion du Syndicat Mixte à l'EBAA,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les engagements d'adhésion au sein de l'EBAA.

Acte exécutoire le après transmission et publication ; les actes de portée individuelle devant être notifiés.

Le Président du Syndicat Mixte




Frédéric AUGIS